



Offre d'emploi

Responsable parc Couvrette et/ou St-Victor

Employeur : Tennis Laval

Superviseur immédiat : membre délégué du conseil d'administration

Exigences : Formation et expérience d'entraîneur ou instructeur en tennis

Bilinguisme de base

Autonome et responsable

Habilités de communication avec le public

Habile avec les outils informatiques

Expérience et/ou intérêt pour la supervision de personnel

Responsabilités :

Supervise et contrôle l'organisation des cours, tournoi et ligues pour enfants et adultes de son parc

Supervise et évalue le personnel qui assure l'accueil, la surveillance et l'animation des activités au parc

Participe à la promotion des activités auprès de la clientèle et fait la gestion des inscriptions et des groupes

Anime les activités de tennis dont il a la responsabilité (cours de groupe, cours privés, ligue, tournoi,...) auprès des adultes et des jeunes et remplace les instructeurs absents lorsque nécessaire

S'assure du respect par le personnel des procédures pour les inscriptions aux activités et demande de réservations de terrains par les membres et non-membres

Supervise l'encaissement des frais des activités par le personnel

Supervise et participe à l'entretien du site et au contrôle des équipements

Fait les rapports et remplit les formulaires requis (cahier de bord, petite caisse, rapport des feuilles de temps,...) et avise son supérieur de toute anomalie.

Participe aux rencontres et formations nécessaires dans son poste (portes ouvertes, réunions, tournois,...)

Horaire :

Selon les activités prévues et les besoins de supervision du personnel

Flexible sur 7 jours entre 7h et 22h

Salaires : entre 13 et 30\$ hre selon la tâche, la formation et l'expérience, un bonus au rendement selon les objectifs fixés en début de saison

Dates : entre le 1er mai et le octobre 2017 idéalement (entre le 15 juin et le 31 août obligatoirement)

Faites parvenir votre CV avant le 15 avril par courriel à Michel Daoust, vice-président Tennis Laval, au mdaoust85@gmail.com